



Règlement pour les ligues 5.- et Juniors

Edition 2016

1. Organisateur

Swiss Badminton et les associations régionales représentées par les départements interclub, conduisent chaque saison le Championnat Interclub (nommé IC ci-après) qui est ouvert pour tous les membres affiliés à Swiss Badminton.

2. Généralités de participation

2.1 Clubs

Le club doit être membre de Swiss Badminton.

2.2 Joueurs

2.2.1 Seuls les joueurs munis d'une carte de membre valable de Swiss Badminton ont l'autorisation de participer au Championnat IC. Les annonces ou annonces tardives sont possibles en tout temps. Il n'existe aucune réglementation spécifique aux joueurs étrangers.

2.2.2 Les associations régionales peuvent autoriser des joueurs licenciés à participer à ce championnat IC de 5ème ligue.

2.2.3 L'interclub de 5ème ligue ne compte pas pour le ranking (pas de points attribués).

3. Interclub- Organisation

3.1 Déroulement de la préparation à la saison

3.1.1 Les clubs (président ou resp. IC) annoncent les équipes, fonctionnaires (au min. le président, le caissier et le resp. IC par courriel) ainsi que les membres. auprès de Swiss Badminton.

3.1.2 Le resp. régional IC effectue les groupes des 5èmes et ligues juniors (év. en accord avec les clubs).

3.1.3 Swiss Badminton officialise les groupes ainsi que les plans de jeu sur le site.

3.1.4 Les resp. IC des clubs enregistrent les dates de jeu sur le site, (comptent en tant qu'invitations pour les clubs adverses) en observant les dates fixes.

3.1.5 La durée (début et fin) des différents points est indiquée par Swiss Badminton (env. 2 semaines par point dès le 15 Mai).

4. Mise en place et matériel de jeu

Seule la grandeur du court et la hauteur du filet sont prescrites par Swiss Badminton. Swiss Badminton conseille d'utiliser les volants officiels.

5. Evaluation pour les rencontres

5.1 Disciplines

Sont joués par rencontre, 3 SM, 1 DE, 1DM, 1DD, 1MD.

5.2 Mode de rencontre

Les points acquis par rencontre comptent comme suit :

Victoires :	7:0 et 6:1	=	3 Points
Victoires :	5:2 et 4:3	=	2 Points
Défaites :	3:4 et 2:5	=	1 Point
Défaites :	1:6 et 0:7	=	0 Points

5.3 Engagement des joueurs

Une équipe compte au minimum **trois Messieurs** et **deux Dames**.

Par rencontre, un joueur peut au maximum jouer dans deux disciplines et ne jouer qu'un match par discipline.

5.4 Annonce des résultats

après chaque rencontre, la feuille de résultat doit être dûment remplie et signée par les deux équipes.

Le club recevant a le devoir d'annoncer le contenu de la feuille de match sur le site de résultats de Swiss Badminton.

5.5 Evaluation des jeux

En fin de saison, en cas d'égalité, la différence de jeu, ensuite la différence de sets et les rencontres directes seront prises en compte.

6. Finances

6.1 Répartition des coûts

Le club recevant subvient aux coûts de la rencontre. Le club visiteur subvient aux frais de transport et d'hébergement.

7. Evaluations des voies de droit

7.1 Amendes

Des amendes seront octroyées dans les cas suivants :

- Retrait d'une équipe durant la saison courante.
- En cas d'engagement d'un joueur non autorisé (joueur licencié).

7.2 Fixation des amendes

Le montant de l'amende est fixé par le CC de Swiss Badminton et est publiée sur le site.

7.3 Sanctions

Les clubs qui n'auront pas versé les montants des amendes et cotisations jusqu'au 15 mai, pourront être exclus des IC par Swiss Badminton.

7.4 Observations

Ce sont les associations régionales qui décident sur les modalités de jeu. Les amendes sont sous la juridiction de Swiss Badminton.